



Roi
Morvan
Communauté

Convention d'objectifs entre l'association Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan et Roi Morvan Communauté 2024-2026

ENTRE

L'Association Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan

3, rue des Cendres - 56320 LE FAOUËT

Tél : 02.97.23.23. 23

Représentée par M. Jérôme REGNIER

Agissant en qualité de Président au nom et pour le compte de ladite association.

Ci-après dénommé, OTPRM

ET

Roi Morvan Communauté

13, rue Jacques Rodallec - 56110 GOURIN

Tél : 02.97.23.36.90

Représentée par Mme Renée COURTEL

Agissant en qualité de Présidente au nom et pour le compte de ladite collectivité

ci-après dénommé, RMCom

Préambule

Roi Morvan Communauté en collaboration avec l'office de tourisme et l'ADT Morbihan a travaillé au cours de l'année 2023 à la rédaction du schéma de développement touristique du Pays du roi Morvan.

Véritable outil de planification et d'actions, il permet d'établir des orientations claires et précises sur le développement touristique de notre territoire pour les prochaines années et d'engager l'ensemble des acteurs de ce secteur vers des objectifs communs.

Ce document stratégique a pour objectif de définir les axes de travail prioritaires sur lesquels des actions seront mises en œuvre par le service Tourisme Culture Patrimoine de RMCom et l'OTPRM.

Cadre réglementaire

Conformément à loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, RMCom reconnaît avoir délégué, par une délibération en date du 14 mars 2003, les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation, de coordination des acteurs et de promotion touristique locale, à l'OTPRM.



Conformément à la loi Notre N°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale et le transfert aux EPCI de la compétence « Promotion touristique » et la création d'office de tourisme intercommunaux.

Aux termes de l'article L133-3 du code du tourisme, l'office de tourisme assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune ou du groupement de communes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Il peut être chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

L'office de tourisme peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues par le code du tourisme.

La présente convention a pour but de fixer d'un commun accord, les objectifs et les moyens consacrés par RMCom à l'OTPRM pour la mise en œuvre de ses missions.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Les missions de l'OTPRM

RMCom confie à l'OTPRM les missions suivantes :

Missions principales :

- L'accueil et l'information des touristes sur son territoire de compétence
- La promotion touristique du territoire en cohérence avec l'action de Morbihan Tourisme et de Tourisme Bretagne
- La création et l'animation du réseau des professionnels du tourisme du territoire
- Le montage et la commercialisation de prestations de produits touristiques en partenariat avec les professionnels du tourisme du territoire, et dans les conditions prévues par les articles L221-1 à L211-18 du code du tourisme.

Missions secondaires :

- Contribuer à la mise en œuvre du schéma de développement touristique du Pays du roi Morvan validé en décembre 2023 par les élus communautaires selon les actions qui lui sont attribuées dans le plan d'actions
- Participer à la collecte des paiements de la taxe de séjour (réception et transmission des chèques).
- Suivants les projets de développement touristique portés par le service Tourisme Culture Patrimoine de RMCom, apporter son concours à la conception et la réalisation de ceux-ci.



Ces missions se concrétiseront par les actions suivantes.

1. Accueil du public

L'accueil à la date de la présente convention s'organise autour de trois bureaux :

- Au Faouët, 3 rue des Cendres (siège de l'association), dans des locaux appartenant à RMCom et mis à disposition de l'OTPRM à titre gratuit.
- A Guémené-sur-Scorff, 5 place du château, dans les locaux dont RMCom a la jouissance, et mis à disposition de l'OTPRM à titre gratuit. Ces locaux sont partagés avec l'association Kastell Kozh en charge de la gestion et de l'animation du musée des Bains de la Reine.
- A Gourin, 24 rue de la Libération dans les locaux propriétés de la mairie de Gourin, et faisant l'objet d'un loyer.

L'OTPRM s'engage à :

- Maintenir ouvert de façon permanente ou saisonnière les BIT suivant les besoins et la fréquentation
- Garantir la formation du personnel sur les domaines de compétences manquants ou jugés nécessaires pour assurer un service optimal
- Effectuer les démarches nécessaires pour s'engager dans une démarche qualité
- Favoriser autant que possible l'accueil « hors les murs » pour aller au contact des visiteurs de passage sur le territoire, sur des lieux de fréquentation importante.
- Répondre à toutes demandes d'informations (courriers, email, appels téléphoniques, à l'accueil ...);

2. Information

L'OTPRM s'engage à :

- Rédiger et publier sur support papier ou numérique l'offre touristique du Pays du roi Morvan dans toute sa diversité et la plus complète possible (hébergement, activités de loisirs, patrimoine culturel, circuits de randonnée par type, etc...). Bilingue (français/anglais) à minima.
- Mettre à disposition du public de la documentation bilingue (français/anglais si possible) présentant l'offre touristique des territoires de proximité (hors PRM, départementale et régionale ;
- Réaliser un agenda des fêtes et manifestations en période estivale. Réel appui aux associations locales organisatrices d'évènements.

L'OTPRM s'engage à mentionner sur son site internet, dans toutes ses éditions, rapports, publications (papier et numérique), ou autre support de communication, le soutien financier de RMCom en affichant le logo de la communauté de communes. Celui-ci sera fourni par la collectivité.

3. Animation du territoire

L'OTPRM s'engage à :

- Organiser des actions d'animation à destination du grand public (adultes et enfants) : programme d'animations estivales (visites guidées, valorisation de la culture bretonne...), organisation d'actions de découverte des richesses touristiques du territoire (géocaching, jeux d'énigmes...). Ces actions pourront être construites en collaboration avec le service patrimoine de RMCom et les associations locales ;

4. Mise en réseau des acteurs touristiques locaux

L'OTPRM s'engage à :

- Créer et animer un réseau des professionnels du tourisme pour favoriser l'interconnaissance des professionnels et le renvoi des clientèles, la diffusion d'informations bénéfique pour leur activité et la formation. Organisation de rencontres autour de thématiques en lien avec les problématiques ou l'activité des professionnels. Collaboration avec le service Tourisme Culture Patrimoine de RMCom. A minima 4 rdv par an.
- Envoyer un mailing d'informations suivant l'actualité
- Organiser l'accompagnement individuel autour du numérique
- Organiser des journées de rencontres et de visites du territoire (Eductour) afin d'aider les professionnels à devenir des ambassadeurs
- Diffuser une lettre info pro régulièrement

5. Promotion/communication

L'OTPRM s'engage à :

- Prescrire et promouvoir les richesses et les atouts du territoire auprès des touristes et de la population locale ;
- Participer à la réflexion menée par RMCom sur le nom et de l'image du territoire en application du schéma de développement touristique
- Rédiger un plan annuel de communication incluant
 - Le numérique (site internet, réseaux sociaux...) ;
 - Les insertions dans les brochures touristiques, magazines, presse
 - Les actions proposées par la Destination touristique Cœur de Bretagne -Kalon Breizh et autres,
 - La participation à des salons ...

6. F. Commercialisation

L'OTPRM s'engage à :



- Créer des produits touristiques (journées découvertes du PRM) en partenariat avec les prestataires touristiques locaux pour une clientèle groupe,
- Commercialiser auprès d'une clientèle de groupes ces produits touristiques dans le respect de la réglementation en vigueur.

7. L'observation touristique

L'OTPRM s'engage à :

- Editer un bilan qualitatif et quantitatif annuel de la fréquentation des BIT.

Article 2 – La collaboration avec le service Tourisme Culture Patrimoine de RMCom

L'OTPRM pourra être sollicité et associé à des projets mis en œuvre par le service Tourisme Culture Patrimoine de RMCom.

L'OTPRM s'engage :

- A travailler en collaboration avec le personnel du service, et plus particulièrement sur les projets liés à l'animation du patrimoine
- A publier via ses moyens de communication (réseaux sociaux, site internet, édition...) et faire la promotion des animations Patrimoine et toutes autres actions proposées par le service Tourisme Culture Patrimoine.

Article 3 – Les moyens techniques et financiers apportés par RMCom

1.1. Moyens techniques et humains

L'OTPRM dispose d'une équipe de 4.9 ETP salariées de l'association pour assurer les missions qui lui sont confiées.

Les locaux suivants sont mis gratuitement à disposition de l'OTPRM :

- Au Faouët, 3 rue des Cendres (siège de l'association). Locaux mis à disposition selon la convention du 01/07/2022, incluant un espace accueil, exposition, une réserve, des bureaux, une cuisine, et un grenier.
- A Guéméné-sur-Scorff, 5 place du château. Locaux dont RMCom à la jouissance et se comporte en tant que propriétaire (convention signée avec la mairie de Guéméné-sur-Scorff). Locaux partagés avec l'association Kastell Kozh.

L'OTPRM dispose d'un véhicule partagé entre son personnel et celui du service TCP.

1.2. Moyens financiers



Les crédits de fonctionnement attribués par RMCom, à l'OTPRM, contribuent à financer les missions qui lui sont confiées. Des versements seront échelonnés sur quatre trimestres et effectués durant la première quinzaine du mois.

Le montant total annuel des crédits est fixé à 234 650 €. Il sera versé chaque année pendant toute la durée de la convention (3 ans). Toute modification de ce montant fera l'objet d'un avenant validé par le conseil communautaire.

Les paiements seront programmés en quatre fois de la façon suivante :

- Janvier : 25 % du montant total de la subvention soit 58 662.5 €
- Avril : 25 % du montant total de la subvention soit 58 662.5 €
- Juillet 25 % du montant total de la subvention soit 58 662.5 €
- Octobre : 25 % du montant total de la subvention soit 58 662.5 €

Ces crédits de fonctionnement sont complétés chaque année par le versement de 20 000 € provenant des recettes liées à la taxe de séjour.

Article 4 - Crédits complémentaires

Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toutes autres actions précises, ponctuelles ou permanentes, confiées à l'OTPRM et faisant l'objet d'avenant(s) à cette convention précisant la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques accordés.

Article 5 - Documents à fournir

Chaque année, l'OTPRM fournira à la collectivité :

- Un compte rendu de l'emploi des crédits alloués établi selon les objectifs fixés par la présente convention ;
- Les justificatifs suivants : compte de bilan et de résultat, budget prévisionnel et rapport d'activités.
- Le plan de communication annuel

Article 6 - Durée de la convention et renouvellement

La présente convention est signée pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Elle est renouvelable expressément 3 mois avant son terme.



Roi
Morvan
Communauté

Fait à Gourin, le
En 2 exemplaires

Pour l'Office de Tourisme
Du Pays du Roi Morvan

**Office de Tourisme
du Pays du roi Morvan**
3 rue des cendres - 56320 LE FAOUËT
www.tourismepaysroimorvan.com

Le Président, Jérôme REGNIER

Le 22/12/2023,

Pour Roi Morvan Communauté



La Présidente, Renée COURTEL

